

COMMUNE DE DUPPIGHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de pouvoirs : 2
Affiché le : 16/06/2021

Séance du 14 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Julien HAEGY, Maire

Absentes excusées : Mme PETIN-HISLER Aurélie qui donne pouvoir à Mme DESCHLER Audrey
Mme GOEPFERT Marion qui donne pouvoir à M. URLACHER Vincent et
Mme THOMAS Solène.

N°027/2021

OBJET : AVIS SUR LES PROJETS du SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ET PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION DES DISTRICTS DU RHIN ET DE LA MEUSE AU TITRE DU CYCLE DE GESTION 2022-2027.

En déclinaison des Directives cadre sur l'eau et « inondation », et selon les modalités fixées par le Code de l'environnement, les projets de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) des districts du Rhin et de la Meuse élaborés au titre du cycle de gestion 2022-2027, sont mis à disposition des parties prenantes de la gestion de l'eau et du risque d'inondation du 15 mars au 15 juillet 2021. Conformément aux articles L.212-2 et L.566.12 du Code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur ces projets.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- DONNE acte à Monsieur le Maire de la présentation de ce document.
- EMET UN AVIS FAVORABLE notamment sur les aspects relatifs à la nécessité :
 - de favoriser l'infiltration de l'eau de pluie et en limitant la perméabilisation des sols,
 - d'étendre la biodiversité en renforçant la trame verte et bleue,
 - d'améliorer la culture du risque en favorisant l'information des citoyens et le partage des données.

La Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse mettent à l'honneur depuis plusieurs années, les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

La Commune de DUPPIGHEIM a pris l'initiative de non-utilisation de pesticides et désherbants pour l'entretien des espaces publics en souhaitant inscrire cette démarche dans la durée.

Aussi les initiatives suivantes ont été entreprises :

1 - Nouvelle conception de l'espace public pour réduire les besoins de désherbage :

- Etre plus tolérants à la présence d'herbacés initialement indésirables,
- Retarder et espacer davantage les interventions de fauchage et de désherbage,
- Planter un maximum d'arbres et de haies pour limiter l'apport de lumière au sol et réduire ainsi la croissance d'herbacés,
- Pratiquer le "mulching" ou utiliser les tontes en paillage pour les linéaires des espaces Publics ou en compostage.

2 - Aménagement et restructuration des espaces pour favoriser les éléments de biodiversité :

- Installer des haies et des arbres d'essences locales afin de favoriser le maintien et le développement de la faune locale,
- Développer au maximum les ripisylves des cours d'eau : Bruche, Bras d'Altorf, étang municipal.

3- Développement d'une trame verte et de corridors écologiques :

- Créer des manifestations régulièrement et diffuser des brochures explicatives aux habitants pour les inviter à la création ou au développement de continuités écologiques de quartiers sur leurs propriétés,
- Communiquer les résultats des installations favorables à la biodiversité,
- Favoriser les travaux participatifs y afférant.

4- La limitation de l'imperméabilisation des sols :

- Privilégier des revêtements propices à l'absorption des eaux pluviales.

Considérant l'intérêt de s'engager dans une démarche environnementale et dans le but de protéger la santé publique,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- VALIDE le lancement de la démarche
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Grand Est et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET AUTRES

Le complexe socio-culturel et sportif sera loué comme suit :

LOCAUX	ASSOCIATIONS LOCALES	RESIDENTS FETE DE FAMILLE	ENTREPRISES/ CSE	JOURNEE SEMINAIRE	LOCATAIRES HORS COMMUNE
	TARIFS	TARIFS	TARIFS	TARIFS	TARIFS
SALLE DES FETES					
Salle entière	250 €	355 €	680 €	340 €	940 €
Demi-salle côté Sud	175 €	260 €	450 €	/	565 €
Demi-salle côté Nord	160 €	245 €	370 €	/	525 €
Cuisine	90 €	100 €	135 €	135 €	165 €
Bar	30 €	30 €	80 €	80 €	125 €
Vaisselle : Couvert par personne	Compris	0,50 €	0,50 €	1 €	1 €
Vaisselle : Verres apéritif (forfait)	Compris	16 €	31 €	31 €	50 €
Salles du 1er Etage					
Salle N°3- 40 m ²	Local des pompiers				
Grande salle de l'ancienne bibliothèque	16 €				

LOCAUX	ASSOCIATIONS LOCALES	RESIDENTS FETE DE FAMILLE	ENTREPRISES/ CSE	JOURNEE SEMINAIRE	LOCATAIRES HORS COMMUNE
	TARIFS	TARIFS	TARIFS	TARIFS	TARIFS
HALL DES SPORTS					
<u>Manifestation sportive</u>					
Une soirée	85 €	/	150 €	/	/
24 heures	145 €	/	270 €	/	/
Week-end	205 €	/	390 €	/	/
Kitchenette	30 €	/		/	/
<u>Utilisation Loisirs</u>	380 €		380,00 €		
Podium et sonorisation	Compris		80 €		

REMARQUES :

- Les locations pour les week-ends démarrent le vendredi à 15H00 et se terminent le dimanche à 18H00
- Pour les associations : avoir de 300 € 1X/an et par association

- Pour les associations utilisatrices du hall des sports et de la salle des fêtes, selon le planning défini lors du calendrier des fêtes, le créneau horaire est facturé à 2,50 €
- Forfait annuel de 110€ pour le théâtre
- La commune se réserve par ailleurs le droit de louer la salle gratuitement auquel cas, seul une assurance RC sera demandée aux utilisateurs
- Si nettoyage à refaire après location : facturation supplémentaire 30€/h
- Si lavage de la vaisselle à refaire après location : facturation supplémentaire prix de la location de la vaisselle x2

SALLE HANSE LUIS et SALLE DE LA BIBLIOTHEQUE

LOCAUX	ASSOCIATIONS LOCALES	RESIDENTS FETE DE FAMILLE	JOURNEE SEMINAIRE ENTREPRISES LOCALES	JOURNEE SEMINAIRE ENTREPRISES EXTERIEURES
HANSE LUIS	TARIFS	TARIFS	TARIFS	TARIFS
Salle	50 €	110 €	100 €	150 €
Forfait salle + Cuisine	80 €	140 €	140 €	190 €
Chauffage	Compris	Compris	Compris	Compris
Couverts	Compris	0,50€/pers	0,50€/pers	1 €
Forfait verre apéritif	Compris	16 €	31 €	50 €
Cafetière	Compris	Compris	Compris	Compris
Marmite à Knacks	Compris	Compris	Compris	Compris
Forfait pour les réunions occasionnelles			25 €	
Enterrement		60 €		

LOCAUX	ASSOCIATIONS LOCALES	RESIDENTS FETE DE FAMILLE	JOURNEE SEMINAIRE ENTREPRISES LOCALES	JOURNEE SEMINAIRE ENTREPRISES EXTERIEURES
BIBLIOTHEQUE	TARIFS	TARIFS	TARIFS	TARIFS
Salle	85 €	130 €	150 €	200 €
Forfait salle + Cuisine	135 €	180 €	200 €	250 €
Chauffage	Compris	Compris	Compris	Compris
Couverts	Compris	0,50€/pers	0,50€/pers	1€/pers
Forfait verre apéritif	Compris	16 €	31 €	50 €
Cafetière	Compris	Compris	Compris	Compris
Marmite à Knacks	Compris	Compris	Compris	Compris
Forfait pour les réunions occasionnelles			25 €	
Enterrement		75 €		

REMARQUES :

- Quand une salle est louée, la 2^{ème} ne l'est pas. (gestion de l'imprévu : enterrement ou utilisation de la commune)
- Les salles sont louées aux résidents de la commune pour les fêtes de familles en journée jusqu'à 22h, sauf pour les communions et confirmation
- La location est gratuite pour les AG des associations
- Les associations qui ont besoin d'une salle pour une réunion de travail pourront utiliser gratuitement la salle Hanse Luis

POUR CHAQUE SALLE

Modalités de facturation

* A la réservation :

Perception d'une avance correspondant à 50 % du montant de la location

* Après la manifestation :

Solde après décompte

* **Pour les associations locales** pas de perception d'avance, facturation totale après décompte.

* Annulation des réservations :

- 60 jours avant manifestation : remboursement de l'avance à 100 %
- entre 59 jours et 45 jours : 50%
- entre 44 jours et 30 jours : 30 %
- moins de 30 jours avant manifestation : pas de remboursement.

Pour la casse, le paiement s'effectuera comme suit :

TARIF CASSE DE VAISSELLE

Assiette traiteur	5,30	Couteau à poisson	2,30
Assiette plate	5,30	Cuillère classique	2,50
Assiette creuse	4,00	Fourchette classique	2,50
Assiette dessert	3,70	Couteau classique	2,50
Tasse café – bar	2,10	Couteau table monobloc	3,60
Cuillère café - bar	1,40	Cuillère à café	1,80
Soucoupe tasse café - bar	1,50	Louche	15,00
Tasse café - cuisine	2,10	Couverts de service l'unité	5,00
Soucoupe tasse café – cuisine ...	1,20	Couteau à pain	15,00
Verre jus de fruits	2,20	Pelle à tarte	3,50
Gobelet jus de fruit	1,00	Corbeille à pain	7,00
Verre à bière	1,10	Légumier inox	12,00
Verre à vin	2,20	Saucière	10,00
Verre liqueur	0,50	Seau isotherme	12,00
Coupe champagne	2,20	Plateau service rectangulaire ...	8,00
Flûte champagne	2,20	Plateau service rond	7,00
Coupelle fruits	2,40	Pince à knacks	9,00
Fourchette à poisson	2,30	Cuillère à soda	1,80

LOCATION du CHAPITEAU COMMUNAL

Le chapiteau est loué aux seules associations communales aux conditions suivantes :

- La location est possible uniquement pour les manifestations ouvertes au public
- Le montage et le démontage seront assurés par la Commune
- **Le forfait de location est de 100€**

TARIFS DROIT DE PLACE et MESSTI

< 10 m ²	10 €
de 10 m ² à 20 m ²	20 €
de 20 m ² à 40 m ²	35 €
de 40 m ² à 60 m ²	50 €
de 60 m ² à 80 m ²	65 €
de 80 m ² à 100 m ²	80 €
de 100 m ² à 120 m ²	95 €
de 120 m ² à 140 m ²	110 €
de 140 m ² à 160m ²	125 €

- pour tout emplacement restitué non remis en état de propreté, une indemnité de 45 € sera demandée pour couvrir les frais de nettoyage. (Délibération du 14/05/2011)

TARIFS DROIT DE PLACE POUR le PASSAGE DE CIRQUES et AMBULANTS

- **15 €** pour l'installation journalière d'un cirque avec départ le lendemain matin
- **3 €** par passage ou forfait de 30 €/trimestre pour les ambulants
- **3 €** par stand pour le marché

LOCATION du GARAGE VELOS à la GARE

Une caution de **15 €** est demandée par clé attribuée.

La non-restitution de cette clé lors du changement annuel de barillet, entraîne l'encaissement de la caution.

MISE A DISPOSITION d' ELECTRICITE

- Forfait de **15 €** par 24 heures pour la mise à disposition d'une borne « marché »

MISE A DISPOSITION de CHAISES et BANCS

- Prêt occasionnel pour des fêtes familiales ou autres et **à titre gracieux**, des chaises et des bancs aux administrés de la Commune

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), DECIDE d'appliquer les tarifs susmentionnés à compter de ce jour.

Pour extrait conforme,
Le Maire

